

SERVICE INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE NORD EST		Code identification projet 468977	
 SERVICE INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE NORD EST USID de LILLE 20 rue du Réduit, 59000 LILLE.		Indice de révision : 1	
		Date édition ou dernière révision : 18/05/2026	
		Annexes Supplémentaires (pièces jointes manuellement) : au nombre de 0.	
		Service émetteur : SID-NE / USID-LILLE / SECTION TRAVAUX	
		Langue d'origine du document : FRANCAIS	
		Classification : -	Catégorie : -

PROJET : LILLE (59) - Quartier SAINT RUTH - Bâtiment 021

Installation de la régie de l'USID



TITRE DU DOCUMENT :

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(C.C.T.P.)

Lot N°4 - Plomberie/CVC

LOT No 4 PLOMBERIE/CVC

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1. - PRESENTATION DES TRAVAUX.....	3
1.1. - OBJET DES TRAVAUX	3
ARTICLE 2. - PRESENTATION DU MARCHÉ	3
2.1. - OBJET DU MARCHÉ	3
2.2. - SECTIONS TECHNIQUES	3
2.3. – CONSISTANCE GÉNÉRALE DES TRAVAUX.....	3
ARTICLE 3. – SECTION TECHNIQUE NO 9 – CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION	4
3.1. – OBJET DE LA SECTION TECHNIQUE NO 9.....	4
3.2. - DÉFINITION DES TRAVAUX	4
3.2.1 <i>Chauffage</i>	4
3.2.1.1 Dévoiement de réseaux :	4
3.2.1.2 Désembouage.....	4
3.2.1.3 Têtes thermostatiques	4
3.2.2 <i>Ventilation</i>	4
3.2.2.1 VMC	4
3.2.2.2 Extracteur atelier.....	5
3.3. LIMITE DE PRESTATION	5
3.4. CONTRÔLES ET ESSAIS.....	5
ARTICLE 4. SECTION TECHNIQUE NO 10 – PLOMBERIE SANITAIRE.....	5
4.1. OBJET DE LA SECTION TECHNIQUE NO 10	5
4.2. DÉFINITION DES TRAVAUX	5
4.2.1 <i>Travaux préparatoire</i>	6
4.2.2 <i>Sanitaires zone 2</i>	6
4.2.2.1 Sanitaire homme	6
4.2.2.2 Sanitaire féminin	6
4.2.2.3 Buanderie	6
4.2.2.4 Vestiaires	6
4.2.3 <i>Atelier zone 3</i>	6
4.2.4 <i>Prestataire zone 4</i>	6
4.2.5 <i>Appareillage et accessoires</i>	6
4.2.6 <i>Réseau d'alimentation et d'évacuation</i>	7
4.3 DÉSINFECTION	7
4.4. LIMITES DE PRESTATIONS	7
4.5 ESSAIS	7
ARTICLE 5. NORMES ET RÈGLEMENTATIONS	8

LOT No 4 PLOMBERIE/CVC

ARTICLE 1. - PRESENTATION DES TRAVAUX**1.1. - Objet des travaux**

Le présent lot concerne les travaux de plomberie, chauffage, ventilation et équipements sanitaires nécessaires à la réalisation du projet.

ARTICLE 2. - PRESENTATION DU MARCHE**2.1. - Objet du marché**

Le présent marché a pour objet :

- Les modifications et dévoiements de réseaux existants ;
- Les installations de chauffage ;
- Les installations de ventilation ;
- Les équipements sanitaires ;
- Les réseaux d'alimentation et d'évacuation ;
- Les essais, réglages et mise en service.

2.2. - Sections techniques

Le marché du lot No 4 plomberie/CVC est composé de 2 sections techniques :

- Section technique No 9 : Chauffage/Ventilation/Climatisation ;
- Section technique No 10 : Plomberie sanitaire ;

2.3. – Consistance générale des travaux

Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprendront implicitement :

- La reconnaissance des locaux où seront exécutés les travaux ;
- Les plans d'exécution et notes de calculs ;
- Les plans de recouvrements ;
- Le quantitatif des matériaux en conformité avec les plans du projet ;
- L'amenée, la mise en place, la maintenance et le repli en fin de travaux des installations de chantier ;
- L'implantation et le traçage des ouvrages ;
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;
- Tout agrès ou dispositif mécanique nécessaire à l'exécution des travaux ;
- La fourniture des échafaudages, engins et appareils nécessaires aux travaux, leur pose, déplacements, dépose et enlèvement ;
- Le nettoyage et l'enlèvement de toutes projections sur les parois verticales, plafonds et sols, etc., ainsi que de tous déchets et gravats résultant des travaux et leur enlèvement aux décharges publiques. ;
- L'incorporation des réseaux sera effectué en concertation avec les opérateurs économiques titulaires des lots gros œuvre, menuiserie, électricité et plâtrerie lors d'une réunion préalable.

ARTICLE 3. – SECTION TECHNIQUE NO 9 – CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION

3.1. – Objet de la section technique No 9

La section technique No 9 concerne :

- Le dévoiement partiel de réseaux de chauffage ;
- Le désembouage des réseaux et radiateurs de chauffage ;
- La fourniture et pose de têtes thermostatiques ;
- La fourniture et l'installation d'une VMC ;
- La fourniture et l'installation d'une ventilation/extraction d'atelier pour le poste à souder ;

3.2. - Définition des travaux

3.2.1 Chauffage

3.2.1.1 Dévoiement de réseaux :

L'entreprise devra réaliser les dévoiements nécessaires des réseaux existants afin de permettre la bonne exécution des travaux. Les dévoiements concernent la zone 2 (sanitaire).

Les prestations comprennent :

- La dépose partielle des réseaux existants ;
- La modification des tracés ;
- La reprise des raccordements, supports et fixations ;
- L'ajout de 4 radiateurs (Vestiaire H & F, sanitaire H & F) ;

Les réseaux seront réalisés en matériaux adaptés aux installations existantes.

3.2.1.2 Désembouage

Un désembouage complet des réseaux de chauffage existants sera réalisé avant remise en service, comprenant :

- Le rinçage du circuit ;
- L'injection de produit de traitement ;
- la remise en eau ;
- Le contrôle du bon fonctionnement et de l'étanchéité du réseau.

3.2.1.3 Têtes thermostatiques

L'entreprise devra la fourniture et pose de têtes thermostatiques sur l'ensemble des radiateurs.

3.2.2 Ventilation

3.2.2.1 VMC

Fourniture et pose d'une VMC simple flux dans les sanitaires, le système devra pouvoir moduler les débits en fonction de l'humidité extérieur. Le système comprend :

- Groupe d'extraction *2 ;
- Réseau de gaines en plafond ;
- 10 bouches d'extraction ;
- Rejet extérieur ;
- Les supports et accessoires.

3.2.2.2 Extracteur atelier

L'atelier devant accueillir une zone pour les petits travaux de chaudronnerie (soudures), le titulaire devra la fourniture et la pose d'un extracteur d'air pour atelier adapté à l'usage de la zone. Les travaux comprennent :

- L'extracteur et bouche d'extraction mobile ;
- Commandes ;
- Rejet extérieur ;
- Les supports et accessoires.

3.3. Limite de prestation

Les raccordements des systèmes de ventilations au tableau électrique sont à charge du titulaire du lot électricité, l'entreprise veillera à fournir les fiches techniques des systèmes afin de dimensionné les protections adaptées.

Les percements nécessaires à la parfaite finition des travaux sont à la charge de l'entreprise, comprenant les découpes de dalle de faux-plafond, percements murs etc...

3.4. Contrôles et essais

Le titulaire mettra à disposition du maître d'œuvre ou de son représentant les appareils de mesure et le personnel nécessaires aux contrôles et aux essais des installations, aussi bien pendant l'exécution des travaux qu'à la réception.

Le contrôle de la bonne mise en chauffe du réseau de chauffage ne pourra avoir lieu qu'en saison hivernale. En fonction de la date de réception des travaux, celle-ci sera prononcée avec une réserve technique.

ARTICLE 4. SECTION TECHNIQUE NO 10 – PLOMBERIE SANITAIRE

4.1. Objet de la section technique No 10

La section technique No 10 concerne la réalisation de l'ensemble des réseaux EF/ECS, évacuation EU/EV, fourniture, pose et raccordement des appareils sanitaires.

4.2. Définition des travaux

Les travaux consistent en la création d'une zone sanitaire (Zone 2) comprenant :

- Deux sanitaires (H & F) ;
- Une buanderie ;
- Une douche dans chaque vestiaire (H & F) ;

Et d'un sanitaire dans la zone prestataire (Zone 4).

4.2.1 Travaux préparatoire

L'entreprise devra assurer la coordination avec le titulaire du lot gros œuvre afin d'identifier et de prévoir les réservations ainsi que les raccordements nécessaires aux réseaux d'évacuation. Les travaux de saignées et de rebouchage seront réalisés à la charge du lot gros œuvre.

4.2.2 Sanitaires zone 2

4.2.2.1 Sanitaire homme

Fourniture et pose d'un WC, siège à l'anglaise, en céramique sanitaire de couleur blanche avec abattant simple et couvercle en plastique massif adapté à la cuvette. Réservoir de chasse à double mécanisme 3/6l.

Fourniture et pose de deux urinoirs à action siphonique, en céramique sanitaire de couleur blanche.

Fourniture et pose d'un lavabo, en céramique sanitaire blanche.

4.2.2.2 Sanitaire féminin

Fourniture et pose de deux WC, siège à l'anglaise, en céramique sanitaire de couleur blanche avec abattant simple et couvercle en plastique massif adapté à la cuvette. Réservoir de chasse à double mécanisme 3/6l.

Fourniture et pose d'un lavabo, en céramique sanitaire blanche.

4.2.2.3 Buanderie

Création d'une alimentation et d'une évacuation pour lave-linge.

Fourniture et pose d'un lavoir de buanderie, en céramique sanitaire blanche.

4.2.2.4 Vestiaires

Création de deux cabines de douche.

Fourniture et pose de receveur de douche carré 80x80 cm, en céramique sanitaire blanche.

Fourniture et pose de porte de douche adapté à un usage intensif.

Fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique d'une capacité de 200l, réglé à une température de 55°C.

4.2.3 Atelier zone 3

Fourniture et pose d'un lave main, en céramique sanitaire de couleur blanche.

4.2.4 Prestataire zone 4

Fourniture et pose d'un WC, siège à l'anglaise, en céramique sanitaire de couleur blanche avec abattant simple et couvercle en plastique massif adapté à la cuvette. Réservoir de chasse à double mécanisme 3/6l.

Fourniture et pose de deux urinoirs à action siphonique, en céramique sanitaire de couleur blanche.

Fourniture et pose d'un lavabo, en céramique sanitaire blanche.

Fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique d'une capacité de 30l, réglé à une température de 55°C.

4.2.5 Appareillage et accessoires

L'entreprise devra la fourniture et la pose de l'ensemble des accessoires et appareillage sanitaire nécessaire, de qualité premium, comprenant :

- Les mitigeurs de lavabo à déclenchement automatique ;

- Le mélangeur de lavoir de buanderie ;
- Les robinet d'urinoir automatique ;
- Les mitigeurs, pomme et colonne de douche ;
- Les bondes, siphon ;
- Les miroirs, 60x60 au-dessus de chaque lavabo ;
- Les distributeurs de savon ;
- Les dévidoirs et balayette dans chaque toilette ;
- Les sèche-mains automatique dans chaque sanitaire ;
- Les patères dans les cabines de douches ;
- Tous les caches et accessoires divers, veillant à une parfaite finition des ouvrages.

4.2.6 Réseau d'alimentation et d'évacuation

Les canalisations des réseaux EF et EC devront être en cuivre avec raccord à souder et correctement dimensionnés en fonction des appareils à alimenter. Chaque local bénéficiera de vannes d'isolement sur les réseaux EF et EC.

Les canalisations d'évacuations seront en PVC et correctement dimensionnés en fonction des appareils.

4.3 Désinfection

La désinfection sera réalisée conformément aux prescriptions du Règlement Sanitaire Départemental et du CCTG fascicule 71.

Le titulaire de la présente section technique fera réaliser par un organisme agréé l'analyse D1-D2.

La copie des résultats de l'analyse effectuée sera adressée au maître d'œuvre.

Un cas de non-conformité de l'analyse, le titulaire procédera à une nouvelle désinfection du réseau et à une nouvelle analyse D1-D2 jusqu'à l'obtention de résultats satisfaisants.

4.4. Limites de prestations

L'entreprise devra :

- La distribution d'eau froide depuis l'arrivée principale vers chaque appareil ;
- La distribution d'eau chaude depuis les chauffe-eau vers les lavabos, lavoir et douches ;
- L'évacuation des eaux usées depuis les appareils sanitaires vers les regards d'évacuation du bâtiment.
- Les percements dans les murs et leurs finitions.

Les tranchées pour la mise en place des réseaux EU/EV et leur rebouchage sont à la charge du titulaire du lot gros œuvre.

Le raccordement électrique des appareils, sèche-main, chauffe-eau sont à la charge du lot électricité.

4.5 Essais

Les essais de production et de distribution de l'eau chaude sanitaire seront réalisés lorsque les opérations de désinfection auront été concluantes :

- Des réseaux de distribution d'eau potable,
- Des réseaux d'ECS.
- Vérification du fonctionnement des chauffe-eau, des mitigeurs et contrôle de la température en sortie des mitigeurs.

Ces essais seront réalisés, 24h après la mise en température des installations.

ARTICLE 5. NORMES ET RÉGLEMENTATIONS

Les DTU sont d'application obligatoire dans les marchés de l'État.

L'entreprise veillera à respecter les normes et réglementations en vigueur au jour de la remise des offres.